

Campagne budgétaire médico-sociale

Des professionnels désabusés

Malheureusement sans surprise. Les réactions à la lecture des orientations de la campagne budgétaire 2012 des établissements et services médico-sociaux (ESMS) sont unanimes. Des arbitrages effectués sur la base d'un objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) médico-social qui parvient à tirer son épingle du jeu (+ 4 %), au regard de l'Ondam général (+ 2,5 %). Et pourtant...

Pour 2012, le taux d'évolution de la masse salariale est fixé à 0,8 %. « Avec un GVT de 0,95 (1), les employeurs de l'aide à domicile n'ont plus aucune marge pour négocier sans mettre à mal la pérennité de leurs structures », déplore Hugues Vidor, directeur général de la fédération Adessadomicile. Pire: l'effet prix reste nul. Traduction? Les taux de reconduction des moyens s'élèvent pour les secteurs des personnes âgées et du handicap respectivement à 0,712 % et à 0,6 %. « Cela conduit à une baisse des ressources budgétaires des associations, à euros et à périmètre constants », résume Philippe Calmette, directeur général de la Fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées (Fegapei). Dans les structures les plus fragiles, c'est d'abord l'emploi et la qualité de l'accompagnement qui en pâtiront. » « D'autant que sur le terrain, les établissements sont confrontés à la même logique de restriction de la part des conseils généraux », complète Murielle Jamot, en charge du médico-social à la Fédération hospitalière de France (FHF).

Médicalisation en cours ?

Autre mauvaise nouvelle : 100 millions d'euros ont, une fois de plus, été mis en réserve. Le préalable à une nouvelle restitution de crédits à l'assurance maladie ?

Dans le secteur des personnes âgées, l'année devrait être marquée



sonnes âgées ? (2) », s'indigne Didier Sapy, président de la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa).

Des places en FAM et MAS

Côté handicap, la poursuite du programme de création de places 2008-2012 reste de mise. 42 % des objectifs initiaux étaient atteints fin 2010. Les consignes des pouvoirs publics sont claires : priorité aux nouvelles places en maisons d'accueil spécialisées – MAS (35 %) et en foyers d'accueil médicalisé – FAM (65 %). Des ambitions loin de convaincre : « Le programme n'existe plus. La preuve ? En 2011, seules 470 places ont été créées dans le cadre des appels à projets ! En outre, avec la décision de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie d'étendre la planification de l'allocation de ressources jusqu'en 2016, ce plan va en réalité s'étaler sur neuf ans ! », alerte Philippe Calmette. À retenir aussi au rang des priorités : les mesures encore d'actualité du plan Autisme 2008-2010 et le schéma national pour les handicaps rares.

Gladys Lepasteur

Circulaire n° DGCS/5C/DSS/1A2012/148 du 5 avril 2012

(1) GVT : glissement vieillesse technicité
(2) lire dans ce numéro, p. 8